

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

**ASSOCIATION D'HABITANTS
MEAN PENHOET**

**

Association Loi 1901

**

1, Rue Emile COMBES
44600 SAINT-NAZAIRE
SIREN 800 468 415 SAINT-NAZAIRE

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**
Exercice clos le 31/12/2023



tél. 02.51.10.09.10 fax 02.51.10.09.11 web www.ecmarion.fr
101, avenue François MITTERRAND - BP 47 - 44611 SAINT-NAZAIRE CEDEX

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

**ASSOCIATION D'HABITANTS
MEAN PENHOET**
Association loi 1901
1, Rue Emile COMBES
44600 SAINT-NAZAIRE
SIREN : 800 468 415

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Madame la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION D'HABITANTS MEAN PENHOET, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



tél. 02.51.10.09.10 fax 02.51.10.09.11 web www.ecmarion.fr
101, avenue François MITTERRAND - BP 47 - 44611 SAINT-NAZAIRE CEDEX



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe des comptes annuels expose :

- au paragraphe « créances », les modalités de valorisation et de dépréciation des créances ;
- au paragraphes « dettes », l'état des échéances des diverses dettes ;

Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié, aux travers de l'examen des comptes, la correcte évaluation des principales créances et dettes à la clôture de l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Nazaire,
Le 29 avril 2024.

**Pour la société de commissariat
aux comptes MARION**

Olivier MARION
Commissaire aux comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the bottom and a vertical stroke with a horizontal crossbar at the top, positioned over the printed name and title.

Comptes annuels
au 31.12.2023

Comptes annuels

4

Bilan Actif

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		Au 31/12/2022	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				250
	TOTAL I			250
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	3 883		3 883	4 947
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	225		225	289
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	94 167		94 167	68 393
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	55 589		55 589	78 091
Charges constatées d'avance	1 080		1 080	834
	TOTAL III			154 944
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	154 944		154 944	152 804

A

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	20 000	20 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-19 970	3 098
Excédent ou déficit de l'exercice	69 812	-23 068
Situation nette	69 842	30
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
	TOTAL I	69 842
	II	30
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	4 478	14 877
	TOTAL III	4 478
		14 877
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	63 958	116 641
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 000	7 138
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		110
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	924	5 169
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	6 742	8 839
	TOTAL V	80 623
	VI	137 897
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	154 944	152 804

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	216	
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	187 492	197 074
- dont parrainages	29 033	26 315
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	326 632	293 794
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		3
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		600
Utilisations des fonds dédiés	13 605	
Autres produits		18
	TOTAL I	491 489
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	204	
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	437 158	463 127
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	10 747	14 029
Charges sociales	5 019	6 886
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	3 206	14 877
Autres charges	4 695	9 678
	TOTAL II	508 598
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 109
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	628	155
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	155
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	155
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-16 954

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 5 -

A

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 661	3 269
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	5 661	3 269
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 391	9 384
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	3 391	9 384
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 270	-6 114
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	534 234	494 914
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	464 421	517 982
EXCEDENT OU DEFICIT	69 812	-23 068
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	33 665	33 665
Bénévolat	153 896	206 702
TOTAL	187 561	240 367
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	33 665	33 665
Prestations en nature		
Personnel bénévole	153 896	206 702
TOTAL	187 561	240 367